

Charles-François-Ange **DE MARILLAC**
Fils de Jean-Baptiste-Ange et Marie-Marthe DE MELICQUE

Métier du père : Capitaine au régiment de Languedoc à son mariage.

Baptême de Marie-Marthe DE MELICQUE : ondoyée le 25.01.1685 à St Roch Paris.
Baptisée le 08.09.1685 à Notre Dame d'Auteuil (actuel 16^{ème} arrondissement de Paris).

ET LXV 166 Le 04.03.1708 Contrat de mariage devant Pierre Laideguive

Furent présents dame Marie-Antoinette DE CITOYS, veuve de Charles DE MARILLAC, écuyer, stipulant pour Jean-Baptiste-Ange DE MARILLAC, écuyer, capitaine au régiment de Languedoc, leur fils, demeurant rue des Deux Ecus, paroisse St Eustache, et dame Marthe-Renée CHARTIER, veuve de Nicolas DE MELIQUE, écuyer, sieur de St Georges, ancien trésorier des menus plaisirs de la chambre du roi, demeurant rue St Honoré, paroisse St Germain l'Auxerrois, monsieur Pierre CHARTIER, conseiller du roi, ancien commissaire ordinaire des guerres à la conduite de la cavalerie légère de France, et dame Marie DE MERIEUX, son épouse, demeurant rue du Boulois, paroisse St Eustache, stipulant pour Marthe DE MELICQUE leur fille et petite-fille, demeurant avec sa mère.

Ils seront communs en biens Les aïeux maternels apportent 500 L de rente pour un principal de 10000L

A prendre sur les gabelles de France. Les 10000 L seront en avancement d'hoiries de la succession future de la dame CHARTIER.

3000L dans la communauté le reste en propre à la future épouse. La future est douée de 300L à prendre chaque année. Autres conventions.

Quittance donnée le 17.04.1708 par Jean-Baptiste-Ange DE MARILLAC qui dit avoir reçu comptant 8000L.

La mère de la future logera et nourrira en appartement convenable les futurs jusqu'au 01.01.1715, ainsi que leur domestique.

La mère du futur a apporté 600 L de rente à prendre sur un principal de 12000L.

Le 21.04 la dame CITOYS a donné comptant à son fils les 12000L de la rente.

Tout le monde signe.

ET LXI 309 Le 31.08.1705 Inventaire après décès devant Simon De Villaine

A la requête de Marthe-Renée CHARTIER veuve de Nicolas DE MELIQUE, écuyer, sieur de st Georges, ci devant trésorier des menus plaisirs de sa majesté, demeurant à Paris rue des Deux Ecus, paroisse St Eustache, non commune en bien avec son mari.

Deux filles mineures : Marthe 21 ans, et Madeleine-Charlotte 17 ans.